

## Assemblée générale du mercredi 24 mai 2023 à 19h00 à la salle du Restaurant La Berra à Cerniat

### Présents pour le Comité :

Sophie Moret		Présidente	Conseillère Val-de-Charmey
Robert Audergon		Représentant CharmECA	Boulangerie Audergon
Pierre Pollet		Directeur-adjoint	Les Bains de la Gruyère
Aline Venetz		Directrice-adjointe	La Gruyère Tourisme
Marlène Rime-Jordan		Secrétaire du Comité	Secrétaire communale CsM

### Personnes présentes invitées :

Christophe Valley		Coopérative fribourgeoise des producteurs de fromage d'alpage	Membre du Comité, chargé de communication
Corinne Valley		Valley Management Sàrl	Directrice
Delphine Rime		Résidente secondaire	Commune Crésuz
Jacques Charrière		Conseiller communal	Châtel-sur-Montsalvens

### Excusés :

Eric Barras		Vice-président du Comité AT3C	Syndic Châtel-sur-Montsalvens
Valentin Charrière		Membre du Comité AT3C	Conseiller Crésuz
Claude Gendre		Membre du Comité AT3C	Directeur TéléCharmey
Jean-Pierre Doutaz		Président de l'Union Fribourgeoise du Tourisme	
Pierre-Alain Morard		Directeur de l'Union Fribourgeoise du Tourisme	
Nicolas Wysmmueller		Directeur La Gruyère Tourisme	
Plusieurs personnes se sont excusées auprès de la Présidente et de la Secrétaire			

### Ordre du jour :

<b>1. Bienvenue</b>
<b>2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2022</b>
<b>3. Rapport de la Présidente</b>
<b>4. Rapport des activités 2022</b>
<b>5. Présentation des comptes de l'exercice 2022</b>
<b>6. Rapport de l'organe de révision</b>
<b>7. Election du Comité</b>
<b>8. Approbation des statuts</b>
<b>9. Budget 2023</b>
<b>10. Objectifs et activités 2023</b>
<b>11. Divers</b>

## 1. Bienvenue

**Mme Sophie Moret**, Présidente, ouvre l'assemblée générale ordinaire en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Il y a peu de participation sachant qu'il y a beaucoup de personnes en vacances. Sachant que dans les statuts, les décisions peuvent être prises à la majorité plus une voix des personnes présentes, si cela convient l'assemblée peut se dérouler en petit comité.

**L'assemblée peut se dérouler sur accord obtenu de tous les participants.**

**Mme Sophie Moret** : Elle propose de faire un tour de table complet pour se présenter. Elle annonce les membres excusés.

**Mme Aline Venetz** est nommée scrutatrice.

## 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 18 mai 2022

**Mme Sophie Moret** demande s'il y a des commentaires au sujet du procès-verbal de la dernière assemblée mis en ligne sous [www.la-gruyere.ch/at3c](http://www.la-gruyere.ch/at3c). Comme ce n'est pas le cas, elle demande à l'assemblée de passer au vote par main levée.

**Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2022 : oui à l'unanimité**

## 3. Rapport de la Présidente

*2022, une année de transition vers un nouveau modèle tourné vers le développement local*

L'année 2022 a été réjouissante pour la majeure partie des acteurs touristiques de la vallée de la Jogne. Les nuitées hôtelières ont augmenté de 10% par rapport à 2021 et de 35% par rapport à 2019, confirmant ainsi la croissance de ce secteur dans notre région. Les institutions à service hôtelier et camping ont également montré des augmentations significatives par rapport à 2019. Dans le même temps, la fermeture d'hébergements collectifs a engendré une diminution de l'offre dans ce secteur entraînant une diminution des nuitées, tendance suivie par les forfaits propriétaires. Cela a eu pour conséquence une baisse globale des nuitées de 2% par rapport à 2019 et de 5% par rapport à l'année précédente. Cette évolution ne doit cependant pas estomper les excellents résultats évoqués en préambule qui ont permis à l'AT3C d'augmenter les revenus liés aux taxes de séjour de 2.8%.

Durant l'année écoulée, l'AT3C a continué à soutenir l'organisation d'événements touristiques, tant au travers de sa collaboration avec la Gruyère Tourisme qu'en contribuant financièrement à des manifestations sur notre territoire. Le rôle de notre association est également de participer au financement d'infrastructures sportives qui contribuent à l'offre touristique : sentiers raquettes et pédestres, ainsi que la patinoire.

Dans le même temps, et en vue de l'application de la nouvelle loi sur le tourisme, nous avons travaillé à la définition d'un nouveau modèle de fonctionnement qui donne la priorité au financement des activités locales.

Cette nouvelle loi est une opportunité de renforcer notre soutien aux prestataires touristiques et acteurs locaux dans leurs efforts pour offrir un accueil de qualité aux visiteurs de notre région. Dans cette perspective, nous avons développé un modèle de soutien qui permettra à toute association, entreprise ou particulier de demander l'aide de l'AT3C pour l'organisation d'une animation dans l'une de nos trois communes. Les demandes de soutien se feront à travers un formulaire en ligne conçu pour être aisé et rapide à remplir. Des informations pratiques seront communiquées d'ici à l'été à travers l'Echo de Charmey, ainsi que par courrier aux associations et entreprises concernées.

Notre objectif est ainsi d'encourager les acteurs locaux qui souhaitent développer une animation pour le bénéfice des habitants et des touristes présents dans notre région. Ces animations sont un

complément aux événements et manifestations de plus grande envergure soutenus et organisés par La Gruyère Tourisme. L'ensemble de ces activités participe à la qualité de vie qui fait la force de nos trois communes.

#### 4. Rapport des activités 2022

Mme Sophie Moret précise qu'en 2022, La Gruyère Tourisme administrait l'AT3C et gérait les manifestations, raison pour laquelle Mme Aline Venetz va présenter le rapport des activités 2022. Dès 2023, La Gruyère Tourisme sera plus un prestataire de services vis-à-vis de l'association.

Présentation donnée par Mme Aline Venetz :

- **Accueil et Management : ouverture de l'Office du Tourisme**

	2020	2021	2022
<b>Jours d'ouverture</b>	286 jours	338 jours	334 jours
<b>Heures d'ouverture</b>	2047 heures	2660 heures	2800 heures
<b>Moyenne heures ouverture journalières</b>	7.15 h/j	7.9 h/j	8.4 h/j

Reprise en 2020 de l'Office du tourisme de Charmey par La Gruyère Tourisme. Augmentation de jours et heures d'ouverture sans augmentation du personnel sur place.

- **Accueil et Management : personnel en 2022**

Le personnel est composé de Monsieur Serge Charrière responsable OT à 100 %, Mme Clémentine Lopez responsable Event et Produits à 100 %, Madame Angélique Bapst apprentie à 100 %, Madame Marion Chavanne stagiaire à 100 % de janvier à juillet 2022 et Madame Valentine Eloy stagiaire à 100 % d'août 2022 à juillet 2023.

- **Contacts clients à l'OT Charmey**

L'Office du tourisme est contacté pour 93 % au guichet, pour 6 % par téléphone et pour 1 % par mail. Les demandes adressées à l'OT proviennent pour 82 % de la Suisse, pour 11 % de la France, pour 4 % de l'Allemagne et pour 3 % d'autres pays.

- **Nuitées en 2022 : Territoire de l'AT3C**

Légère baisse des nuitées en 2022 en raison de la fermeture de certains hébergements collectifs représentant un 13 % ainsi que la diminution d'un tiers des forfaits propriétaires. En contrepartie, le montant des taxes de séjour perçues a été légèrement supérieur à celui de 2021. Les taxes de séjour de nuitées hôtelières est supérieur à celui en hébergement collectifs.

- **Nuitées 2022 : Territoire de l'AT3C**

Les nuitées hôtelières augmentent de 10 % contrairement au forfait propriétaires et hébergements collectifs diminuant sensiblement de 2021 à 2022. Les forfaits propriétaires représentent 43 % du total des nuitées générées sur le territoire de l'AT3C et plus d'un tiers générées par les hôtels.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Manifestations et animations 2022</b></li> </ul> <p>14 manifestations ont été organisées en 2022, représentant 25 jours d'activités sur l'année pour un budget total de CHF 70'000.- (ne comprenant pas les ressources humaines uniquement les frais liés aux manifestations) dont CHF 21'000.- pour la communication.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Evénements 2022</b></li> </ul> <p>La liste complète est visible sur la présentation annexée. Il y a eu entre-autres, le « Là-Haut Festival » les 29 et 30 janvier ; le « Lundi de Pâques » qui a remporté un franc succès ; « Botanicus » les 21 et 22 mai, qui a été peu fréquenté et pas repris en 2023 ; le « W-e-Bike » les 25 et 26 juin avec une bonne fréquentation autour du e-bike version gourmande qui sera reprise en 2023 ; « Charmey fête la Gruyère » les 12 et 13 juillet mettant en valeur l'artisanat local, joli succès ; le « Canicule Festival » avec un spectacle de Feux du 1<sup>er</sup> août, succès mitigé, nouvelle formule en 2023 ; la « Désalpe » le 24 septembre 2022 remportant toujours un immense succès.</p> <p>La Gruyère Tourisme est impliquée ayant une personne de l'Office du tourisme de Charmey en charge des animations, de la musique et des marchés ; la communication est assurée par une personne de La Gruyère Tourisme.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Animations 2022</b></li> </ul> <p>Les animations seront gérées dès 2023 par l'AT3C qui confiera à La Gruyère Tourisme l'organisation des événements. Dans les activités 2022 (voir présentation annexée), il y a eu « Binviyête » qui est une promotion du tourisme hivernal devant les remontées ; les sorties « Raquettes &amp; Fondue » ; les visites à la « Forge de la Tzintre » ; le « Pâques Aventures » consistant en un parcours ponctué d'énigmes qui a bien fonctionné ainsi que la « Randonnée &amp; Cors des Alpes ».</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Location de e-bike</b></li> </ul> <p>Collaboration avec le CSL pour la location. En 2022, reconduction de 2 parcours appréciés par les débutants en e-bike, faciles et d'une certaine longueur.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Actions marketing</b></li> </ul> <p>Le marketing et l'information touristique sont des tâches déléguées par l'AT3C à La Gruyère Tourisme.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marketing : La Gruyère Tourisme</b></li> </ul> <p>Parmi tous les produits de La Gruyère Tourisme, le « Passeport La Gruyère » est le produit phare avec une campagne menée qui a touché 5,5 millions de contacts sur 2022. Les visuels des produits sont visibles sur la présentation annexée.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marketing : Union fribourgeoise du tourisme</b></li> </ul> <p>La Gruyère Tourisme est en collaboration pour les campagnes cantonales, n'ayant pas les ressources financières pour de telles campagnes. L'UFT les gère en collaboration avec les offices du tourisme régionaux. La campagne 2022 a été celle de la relance après COVID avec beaucoup de contacts établis en Suisse et à l'étranger.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marketing : Suisse Tourisme</b></li> </ul> <p>Collaboration également dans des campagnes de plus grande envergure en été et en hiver, notamment celle de « Spa &amp; Vitality » mettant en avant Les Bains de la Gruyère.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marketing : suisse Tourisme et Union fribourgeoise du Tourisme</b></li> </ul> <p>Plusieurs actions marketing ont été réalisées sur les marchés étrangers notamment en France, en Allemagne et en Espagne.</p>

<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Relations publics</b></li> </ul> <p>La Gruyère Tourisme a organisé et co-organisé 62 visites de presse et accueilli au total 147 journalistes et influenceurs.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Marketing : Webmarketing</b></li> </ul> <p>La Gruyère Tourisme reste le site le plus visité après celui de Fribourg Région. Baisse de la fréquentation en 2022 liée à l'unification cantonale (sélection par région) ; un important travail d'améliorations est mis en place pour remonter le taux de fréquentations. Des mises à jour quotidiennes sont assurées.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseaux sociaux Charmey</b></li> </ul> <p>Les Communautés Facebook et Instagram ont été conservées étant spécifiques à Charmey avec augmentation de ces deux réseaux.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réseaux sociaux de LGT</b></li> </ul> <p>En 2022, forte augmentation des Communautés Facebook et Instagram soit 13 % des publications parlant de Charmey. Pour plus d'informations voir la présentation annexée. Plusieurs brochures ont été éditées par La Gruyère Tourisme dont le « Guide de vos vacances » étant la référence ; la « Carte panorama » indiquant les principales randonnées en Gruyère ; le dépliant e-bike proposant des itinéraires et la « Carte de randonnée » carte topographique avec indications des temps de marche, mentions des arrêts de bus, gares, cabanes de montagne, lieux de visites, etc.</p>
<p>Le rapport d'activités 2022 amène-t-il des questions demande <b>Mme Aline Venetz</b> ?</p>
<p><b>Questions-réponses :</b></p>
<p><b>Mme Corinne Valley</b> : Par rapport au tourisme suisse, la proportion Suisse romande et Suisse allemande est-elle établie ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz</b> donnera le détail par canton à la secrétaire pour l'intégrer en annexe 1 du PV.</p>
<p><b>Mme Delphine Rime</b> : Est-il tenu compte du camping qui a lieu sur la place prévue à Charmey ? D'autres endroits sont-ils proposés ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz</b> : Il n'est pas tenu compte du camping « sauvage » et il n'y a qu'une place officielle de camping sur le territoire de l'AT3C sans être concernée par celle de Jaun.</p>
<p><b>Mme Sophie Moret</b> : Elle propose de passer à la présentation des comptes puis au rapport de l'organe de révision et de finir par l'approbation des comptes.</p>

<b>5. Présentation des comptes de l'exercice 2022</b>
<b>Mme Aline Venetz :</b> Le détail des comptes est joint à la présentation annexée, elle n'en fera pas lecture complète. Des explications seront données sur les montants les plus importants ainsi que sur les différences.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Bilan</b></li> </ul>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b></p> <p>Au bilan de l'actif dans les débiteurs clients, grosse différence due au fait que les cotisations volontaires ont été envoyées à fin décembre 2022 et ont été passées en transitoires sur 2023 ; délai inhabituel entraîné par les discussions des tâches AT3C et LGT. Total de l'actif circulant de CHF 108'672.54 au 31 décembre 2022.</p> <p>Au bilan du passif, les créanciers sont liés à l'activité de l'AT3C ; dans les provisions rien à relever ; dans la TVA, il y a une différence due à une erreur dans le dernier décompte qui sera corrigée en 2023 ; la provision COVID est à zéro car utilisée pour soutenir le GP3C (Groupe Promotion des 3C) dans la communication et le marketing. Total du passif de CHF 108'872.54 au 31 décembre 2022.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Compte Profits et Pertes</b></li> </ul>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Dans les Produits : Légère augmentation des taxes de séjour malgré la baisse des nuitées ; moins de produits au niveau des manifestations car organisées gratuitement donc moins d'entrées ; les contributions des partenaires sont liées à l'envoi des courriers plus tardivement. Total des produits de CHF 234'072.53 au 31 décembre 2022.</p>
<p><b>Mme Sophie Moret :</b> Un montant de CHF 30'000.- est rentré au premier trimestre 2023 représentant les contributions 2022.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Le barème des cotisations avait été validé en dernière assemblée générale pour être plus accessible et toucher ainsi plus de contributeurs.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Au niveau des charges, augmentation des animations et manifestations car plus d'efforts dans la communication ; total des prestations en faveur des hôtes s'élevant à CHF 86'273.19. La publicité a diminué car certains frais sont liés à LGT et non plus à l'AT3C. Dans les subventions et sponsoring, un montant de CHF 30'000.- a été passé dans un autre compte s'agissant du soutien au GP3C, expliquant cette différence (soutien au GP3C aussi en 2021), total publicité et relations publiques de CHF 31'581.95. Diminution des frais de personnel à charge désormais de LGT et dans l'attente de la facture des frais de locaux par les RM ; baisse des frais de l'administration et pas de frais informatique et maintenance. Total de CHF 131'831.65 pour les frais d'administration au 31 décembre 2022. Résultat net de (CHF 15'998.46) de l'exercice 2022 avec constatation faite en la présente séance qu'il manque une écriture car l'exercice affiche un bénéfice de CHF 1'644.54.</p>

## 6. Rapport de l'organe de révision

**Mme Aline Venetz** donne lecture du rapport de l'organe de révision la Fiduciaire Cuennet Sàrl, mandatée pour 3 ans en assemblée du 18 mai 2022 soit :

« Mesdames, Messieurs,

*En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes) de l'ASSOCIATION DES 3C « Charmey Tourisme », pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2022.*

*La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.*

*Notre révision a été effectuée selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.*

*Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. » Fiduciaire Cuennet Sàrl, David Cuennet, Réviseur responsable, Réviseur agréé ASR Bulle, le 3 avril 2023*

**Mme Sophie Moret** demande s'il y a des questions sur les comptes 2022.

### Questions-réponses :

**M. Christophe Valley** mentionne qu'il est important de porter au procès-verbal la perte de CHF 15'998.46 et l'écriture manquante aboutissant à un bénéfice de CHF 1'644.54. Que représente l'écriture manquante ?

**Mme Sophie Moret** répond qu'il s'agit de la constitution d'une provision de CHF 17'643.00 faite sur Charmey Tourisme SA et qui a été dissoute ; l'explication sera donnée lors de la présentation du budget 2023. Il en résulte un bénéfice de CHF 1'644.54 pour l'exercice 2022.

**Mme Aline Venetz** : Le détail du Compte Profits et Pertes avec le bénéfice précité sera publié en ligne sous [www.la-gruyere.ch/at3c](http://www.la-gruyere.ch/at3c) et intégré en annexe 2 au PV.

**Mme Sophie Moret** : Comme il n'y a plus de questions ou remarques, elle demande à l'assemblée de procéder à l'approbation des comptes 2022 par main levée.

**Approbation des comptes de l'exercice 2022 : oui à l'unanimité**

## 7. Election du Comité

**Sophie Moret** : L'élection du Comité permettra de faire les changements nécessaires auprès du Registre du commerce entre autres organismes. Selon les statuts actuels, le Comité est composé de 5 à 7 membres ordinaires représentant les communes, les Remontées mécaniques, Les Bains de la Gruyère et le milieu économique. Il doit y avoir 1 représentant par commune, 3 représentants des prestataires touristiques et 1 représentant de La Gruyère Tourisme ayant une voix consultative.

### Composition du Comité :

Commune de Val-de-Charmey : Madame Sophie Moret, Présidente  
 Commune de Châtel-sur-Montsalvens : Monsieur Eric Barras, Syndic  
 Commune de Crésuz : Monsieur Valentin Charrière  
 TéléCharmey (ex-Remontées Mécaniques) : Monsieur Claude Gendre  
 Les Bains de la Gruyère : Monsieur Pierre Pollet  
 CharmECA : Monsieur Robert Audergon  
 La Gruyère Tourisme (voix consultative) : Madame Aline Venetz

**Mme Sophie Moret** : Comme il n'y aucune remarque, elle demande à l'assemblée l'approbation du Comité par main levée.

**Approbation du Comité : oui à l'unanimité**

## 8. Approbation des statuts

**Mme Sophie Moret** : Les statuts ont dû être modifiés en regard de la nouvelle loi sur le tourisme qui dissocie La Gruyère Tourisme de l'AT3C. Il a été procédé à 4 changements principaux.

- **Premier changement :**

### TITRE I

#### Dénomination, rayon d'activité, siège, durée et buts de l'Association

##### Article premier

**Dénomination** <sup>1</sup>L'Association des 3C «Charmey Tourisme» - ci-après l'Association, est une association au sens des articles 60 et suivants du Code Civil Suisse. L'Association regroupe les territoires des Communes de Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz.

~~<sup>2</sup>Elle est reconnue «d'utilité publique» en vertu de la Loi du 13 octobre 2005 sur le tourisme (ci-après LT).~~

~~<sup>3</sup>L'Association assume en outre, à l'échelle locale, la fonction de Société de développement au sens de l'art. 16 LT.~~

**Rayon d'activité durée - siège** <sup>4</sup>Ses activités s'étendent sur le territoire des communes mentionnées à l'alinéa 1. Elle a son siège à Val-de-Charmey, ainsi que son bureau. Sa durée est illimitée.

~~<sup>5</sup>L'association est membre de l'Organisation touristique régionale (ci-après : ATG) et de l'Union fribourgeoise du Tourisme (ci-après : UFT)~~

<sup>6</sup>Elle est politiquement et confessionnellement neutre.



• **Deuxième changement :**

<b>Buts</b>	<p><b>Article 2</b> <sup>1</sup>L'Association a pour buts de</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) coordonner l'animation à l'échelle locale des communes de Val-de-Charmey, Crésuz et Châtel-sur-Montsalvens</li><li>b) soutenir les communes dans l'établissement de leur stratégie touristique</li><li>c) percevoir les contributions volontaires et la taxe de séjour en fonction de la grille de financement pour les animations locales</li><li>d) défendre les intérêts du territoire de Val-de-Charmey, Châtel-sur-Montsalvens et Crésuz pour le financement de projets locaux par des fonds régionaux</li><li>e) <del>assurer la sauvegarde, la représentation, la mise en valeur et le développement des réalités touristiques des communes concernées;</del></li><li>f) <del>assumer la responsabilité du positionnement de la station couvrant le territoire de Val de Charmey, Châtel sur Montsalvens et Crésuz en coordination avec les acteurs touristiques concernés;</del></li><li>g) <del>représenter les intérêts du périmètre au plan régional, cantonal;</del></li><li>h) favoriser toutes activités touristiques sur le territoire tel que défini à l'art. 1, al. 1. commerciales ou autres susceptibles de servir ses intérêts et de veiller à l'essor d'un tourisme basé sur la qualité de l'accueil et des prestations touristiques du périmètre, compatibles avec les aspirations des hôtes et de la population;</li><li>i) assurer par l'intermédiaire de ses membres une information régulière auprès de l'ensemble des partenaires touchés par le tourisme du périmètre concerné;</li><li>j) <del>percevoir la taxe de séjour locale et les contributions volontaires.</del></li></ul>
<b>Tâches</b>	<p><sup>2</sup>Elle a notamment pour tâches de :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>a) <del>assurer le service d'information touristique et l'accueil sur les 3 Communes;</del> assurer la planification, l'exécution et le suivi des activités d'animation à l'échelle locale et coordonner l'agenda de ces manifestations</li><li>b) <del>assurer la planification, l'exécution et le suivi des activités d'organisation et de mise en valeur;</del></li><li>c) <del>soutenir et coordonner l'action promotionnelle des prestataires et partenaires touristiques;</del></li><li>d) mettre en valeur et défendre le patrimoine naturel, historique, culturel et traditionnel de la région. Dans ce sens, elle collabore étroitement avec les responsables du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut (PNR) ;</li><li>e) proposer les structures et services conformes à ses objectifs ;</li><li>f) <del>proposer une animation de qualité et coordonner l'agenda des manifestations de la région;</del></li><li>g) collaborer avec les organisateurs de manifestations, d'animations et de spectacles d'intérêts touristiques et locaux ;</li></ul>

**Questions-réponses :**

**Mme Corinne Valley :** La taxe de séjour passe donc par La Gruyère Tourisme.

**Mme Aline Venetz :** La nouvelle loi supprime l'échelon local des Sociétés de développement et qui répartit la taxe de séjour à moitié entre l'Union Fribourgeoise du Tourisme et La Gruyère Tourisme. Dans le cadre du Concept touristique régional qui en cours d'établissement, la répartition de la taxe de séjour est détaillée avec but pour LGT que cette taxe soit attribuée pour une partie au tourisme local.

<b>M. Christophe Valley</b> : Il s'agit de la grille de financement.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Oui c'est exact selon l'art. 2 « ... en fonction de la grille de financement pour les animations locales ».
<b>Mme Sophie Moret</b> : Le sujet sera repris lors de la présentation du budget 2023, cette taxe diminuant pour l'AT3C qui en percevra toujours une partie.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Les contributions volontaires restent à l'AT3C pour la totalité, LGT ne percevra rien des contributions volontaires. Les communes des 3C versent toutes les subventions à l'AT3C qui a pour mandat de les redistribuer à LGT au besoin.
<b>Mme Sophie Moret</b> : L'association a pour buts de coordonner l'animation à l'échelle locale des communes, assurer la planification, l'exécution et le suivi des activités d'animation à l'échelle locale, coordonner l'agenda de ces manifestations ; (au niveau des animations cela sera plutôt un soutien financier mais reste la possibilité de le faire) ; mettre en valeur et défendre le patrimoine naturel, historique, culturel et traditionnel de la région ; proposer des structures et services conformes à ses objectifs ; collaborer avec les organisateurs de manifestations, d'animations et de spectacles d'intérêts touristiques et locaux. A court terme, la direction que prendra l'AT3C est ce dernier point.
<b>M. Christophe Valley</b> : Dans les buts, les contributions communales sont-elles toujours assurées pour l'Association des 3C ?
<b>Mme Sophie Moret</b> : Elle répond par l'affirmative.
<b>M. Christophe Valley</b> : Dans le financement des statuts ?
<b>Mme Sophie Moret</b> : Les communes ont clairement exprimé l'intention de conserver leur contribution.
<b>M. Christophe Valley</b> : Les communes contribuent aussi à La Gruyère Tourisme ?
<b>Mme Aline Venetz</b> : Oui via l'ARG, il y a un montant qui est versé par habitant par chaque commune et ce montant est reversé à LGT pour les activités marketing, pour l'information et l'accueil, pour certaines manifestations. Ensuite dans chaque SD, il y a des discussions à voir si une partie des subventions reversées au sein des structures locales reviendraient à LGT dans le cadre de certaines missions confiées. Ces discussions dépendent de chaque Société locale.
<b>Mme Delphine Rime</b> : Dans les tâches au point d), le PNR est mentionné, dans quelle mesure LGT collabore avec le PNR ?
<b>Mme Aline Venetz</b> : Il y a toute la documentation du PNR à disposition dans les offices, collaboration pour la promotion de la mise en place de leurs activités, lorsque LGT a besoin de producteurs locaux ou d'artisanat local, elle se tourne alors vers le PNR pour être conseillée ; observation des personnes labellisées du Parc ; collaboration avec le PNR dans la ligne de bus mise en place depuis cette année dans le Gros-Mont ; ces diverses collaborations ne sont pas mentionnées dans le Rapport d'activités. LGT a signé la Charte du PNR ayant une bonne partie du district dans le Parc.

<b>Mme Delphine Rime</b> : C'est un gros plus car il y a des gens venant chez elle amenés par le PNR.	
<b>Mme Aline Venetz</b> : A l'office du tourisme de Gruyères, il y a un point d'info relais où LGT est mentionné dans le site du PNR où l'intérêt des gens pour le Parc est bien visible. Des séances ont lieu avec le Parc pour la sensibilisation à la faune, à la flore ; formation sur leurs activités proposées pour que LGT puisse mieux transmettre les informations dans les offices.	
<b>M. Christophe Valley</b> : LGT est aussi présente dans les Commissions.	
<b>Mme Aline Venetz</b> : <b>Mme Marta Flack</b> directrice LGT fait partie de la Commission tourisme. Elle remercie <b>M. Valley</b> de l'avoir rappelé.	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Troisième changement</b> :</li> </ul>	
<b>A. Le Comité</b>	
<b>Composition</b>	<p><b>Article 20</b></p> <p><sup>1</sup>Le Comité de l'Association est composé de 5 à 7 membres ordinaires représentant les Communes, <del>les remontées mécaniques, les Bains de la Gruyère</del> et les milieux économiques, donc 1 représentant par commune et <del>des 3</del> <b>des 3</b> représentants des prestataires touristiques. <del>Le directeur de l'ATG a une voix consultative.</del></p>
<b>Vice-Présidence</b>	<p><sup>2</sup>Le Comité choisit en son sein son Vice-Président et se constitue lui-même.</p> <p><sup>3</sup>Sur demande, la collectivité des propriétaires de résidences secondaires du rayon d'activité de l'Association a droit à un siège.</p>
<b>Attributions</b>	<p><b>Article 22</b></p> <p>Le Comité a les attributions suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Il veille à la bonne marche de l'Association;</li> <li><del>Il gère les rapports avec les autorités et institutions touristiques de la région (OTR) et du canton (UFT);</del></li> <li>Il définit la stratégie, examine et adopte le budget, ainsi que le rapport d'activités et les comptes qu'il transmet pour approbation à l'Assemblée générale ;</li> <li>Il approuve la constitution de commission spéciales telle que la Commission du Tourisme et la désignation de leurs membres ;</li> <li>Il traite les propositions des commissions spéciales et le cas échéant les préavis, de même que tous autres objets touristiques soumis par les communes membres de l'Association ;</li> <li>Il préavis toute demande ou proposition à soumettre à l'Assemblée générale ;</li> <li>Il convoque et organise les Assemblées générales ;</li> <li>Il exerce les attributions qui ne sont pas déléguées à un autre organe.</li> </ol>

**Mme Sophie Moret :** Le Comité est toujours composé de 5 à 7 membres représentant les Communes et les milieux économiques (vue plus large, moins restrictif) donc 1 représentant par commune et des représentants des prestataires touristiques ainsi qu'une voix consultative donnée à LGT. Dans les attributions, la référence aux autorités et institutions touristiques a été supprimée.

- **Quatrième changement :**

**A. — La Commission du tourisme**

**Article 24**

~~<sup>1</sup>La commission est consultative. Le comité constitue la commission du Tourisme et nomme son Président. La commission est composée d'une représentation des acteurs actifs du tourisme, des milieux économiques et agricoles, du directeur de l'ATG ou de son représentant.~~

~~<sup>2</sup>Le comité fixe le nombre de membres. Chaque séance fera l'objet d'un ordre du jour et d'un procès verbal qui sera délivré aux membres de la commission et du comité de l'Association.~~

~~<sup>3</sup>Le rôle de la commission consiste à assurer un lien entre les acteurs touristiques et l'Association. La commission est force de propositions à l'intention du bureau exécutif et du Comité.~~

**TITRE IV  
Finances**

**Article 26**

**Ressources**

Les ressources de l'Association sont :

- Les contributions des communes;
- Les cotisations annuelles fixées par l'Assemblée générale ;
- Les contributions volontaires ;
- ~~Le produit de la taxe de tourisme, en vertu des règlements communaux;~~
- Les participations de tiers, les dons et autres ressources propres : commissions, sponsoring, produits et revenus divers, etc. ;
- f) La taxe de séjour locale en fonction de la grille de financement pour les animations locales

**Mme Sophie Moret** : Proposition de supprimer la Commission du tourisme car pas vraiment nécessaire les décisions se prenant la plupart du temps au sein du Comité dont chaque membre apporte son expérience au niveau du tourisme. C'est un avantage d'avoir une bonne balance entre les communes et le milieu économique. Pour les finances, le texte est adapté à la nouvelle loi.

En fin de présentation, **Mme Sophie Moret** demande s'il y a des questions ou des remarques.

**Questions-réponses :**

**Mme Corinne Valley** : Il y a une cotisation annuelle et une contribution volontaire ?

**Mme Aline Venetz** : Effectivement, il y a les deux. Et, la contribution est « volontaire ».

**M. Christophe Valley** : La cotisation a été faite car les individus étaient acceptés.

**Mme Aline Venetz** : Cela reste volontaire.

**M. Robert Audergon** : Du moment que l'on paie la contribution volontaire, on devient membre.

**Mmes Sophie Moret et Aline Venetz** : Ce sont deux points distincts.

**M. Christophe Valley** : Cela donne la possibilité à une personne intéressée par le tourisme, mais n'ayant pas d'entreprise, d'être membre de l'association par une contribution fixée.

**M. Robert Audergon** : Le barème des contributions indique un montant minimum soit de CHF 200.00 pour les contributeurs extérieurs aux 3C. Le contributeur versant sa cotisation devient automatiquement membre de l'association.

**Mme Aline Venetz** : Il devient membre selon les statuts.

**M. Christophe Valley** : A l'époque, il avait été défini un montant inférieur pour la cotisation individuelle soit de CHF 50.- .

**M. Jacques Charrière** : Cette contribution de CHF 200.- est due la première pour faire partie de l'association ?

**M. Robert Audergon** : Non elle est à verser chaque année. En cas de non-paiement, cela ne signifie pas que l'on soit radié de l'association.

**Mme Aline Venetz** : Cela reste volontaire.

**M. Jacques Charrière** : Il n'y a donc pas de cotisation annuelle fixée ?

**Mme Aline Venetz** : Pas qui serait obligatoire.

**Mme Sophie Moret** : Les invitations à l'assemblée générale ont été envoyées sur la base des personnes qui l'on payée pour 2022.

<p><b>M. Robert Audergon :</b> Il est indiqué que les personnes ou entreprises qui règlent ce montant deviennent automatiquement membre de l'association pour l'année en cours.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Rien n'est mis en place à l'heure actuelle pour que cela soit obligatoire.</p>
<p><b>M. Christophe Valley :</b> Il interpelle <b>Mme Aline Venetz :</b> Les autres SD, les stations touristiques telles que Gruyères-Molésion ou Bulle ont-elles fait la même démarche, celle de devenir indépendante de cette manière ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> L'avancement n'est pas le même dans les autres SD.</p>
<p><b>M. Christophe Valley :</b> Comment fonctionnent-elles ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Actuellement, LGT assure leurs tâches administratives pour cette année. La suite est en discussion. Sur Bulle, par exemple, il y a beaucoup de prestataires qui organisent leurs manifestations en collaboration étroite avec l'Office qui n'est pas porteur de tous leurs projets, ce qui est plus simple à mettre en place. Bulle n'a pas forcément la volonté de garder la SD. A voir son futur ! A Gruyères, c'est l'Office du tourisme qui porte énormément les gros projets menés par la SD. Il est donc plus délicat de déterminer qui reprend quoi. Chaque SD a sa problématique de fonctionnement. Les discussions sont plus ou moins avancées.</p>
<p><b>Mme Corinne Valley :</b> Et l'Intyamon ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Il n'est pas sous leur mandat. Il y a Le Lac, l'Intyamon et Jaun qui sont encore indépendants avec une diminution drastique de leur revenu provenant de la taxe de séjour. Il y a encore Charmey, Gruyères et Bulle qui ne perçoivent plus que le 20 %, les 80 % étant perçus par LGT en charge de leur gestion. Les autres SD encore indépendantes en perçoivent le 60 %. Le montant va plutôt tourner autour des 20 % que des 60 % étant de leur compétence de se réorganiser ; de nombreuses séances ont été organisées avec leurs présidents/es.</p>
<p><b>M. Christophe Valley :</b> Selon l'esprit de la loi, ce qui est quand même étonnant, c'est que la SD de Charmey reste et pas que l'activité globale soit intégrée dans la région, ce qui aurait plus de sens en termes d'impact et surtout qui évite des échelons de décisions où, au fur et à mesure, chacun veut essayer quelque chose en dilapidant l'argent à disposition.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> La loi est vaste et le Concept touristique essaie de l'affiner. L'ARG avait mandaté la HES pour mener ce travail de Concept touristique. LGT a aussi été fortement impliqué vu ses connaissances de la région. Le but était clairement de reconcentrer les forces à l'échelon régional pour tout ce qui est touristique, tout en conservant les forces locales. Il y a beaucoup de choses qui se font à travers les associations locales (p. ex. Charmey). Le but de simplifier tous ces flux financiers. Vu avec l'AT3C de ne pas perdre du financier déjà attribué au tourisme avec cette nouvelle organisation.</p>
<p><b>Mme Sophie Moret :</b> Effectivement car il y a beaucoup d'activités locales à Charmey avec un SD locale allouant les fonds. La frontière entre LGT et l'AT3C est bien définie.</p>
<p><b>M. Christophe Valley :</b> Ce n'est pas dans l'esprit de ce qui avait été prévu il y a quelques années en arrière, cela complexifie. C'est dommage car la force n'est pas donnée à la région. Les gens sont attirés par le tourisme régional, par une visibilité, par des produits et par la communication, l'on arrive à faire face à la concurrence extérieure.</p>

**Mme Sophie Moret :** Il a été remarqué une différence assez importante entre les différentes communes, telle que Gruyères pour qui une grande partie de son tourisme vient de plus loin que le canton de Fribourg.

**Mme Aline Venetz :** Les statistiques relevées au guichet donnent un quart de Suisse, la moitié d'Europe et un quart plus international.

**Mme Sophie Moret :** Pour Charmey, une grande partie de ses touristes viennent de Suisse voire du canton de Fribourg.

**M. Pierre Pollet :** Pour Les Bains ce sont des touristes fribourgeois, pour l'Hôtel Cailler ce sont des touristes romands et suisse-allemands, des frontaliers, des touristes suisse-allemands, et des entreprises fribourgeoises.

**Mme Sophie Moret :** Comme il n'y a plus de question ou remarques, elle demande à l'assemblée d'approuver les Statuts par main levée.

**Approbation des statuts : oui à l'unanimité**

**Remarque :** l'assemblée ayant adopté les statuts, adopte consécutivement le *règlement des contributions volontaires et des cotisations de l'association des 3C, Charmey Tourisme*, pour l'année 2023 inchangé par rapport à celui de 2022, selon art. 15 let d) des statuts (annexe 3).

## 9. Budget 2023

Précision : Le budget 2023 a été élaboré par l'AT3C sans la participation de LGT.

	Budget 2023 AT3C	Comptes 2022	Comptes 2021
<b>PRODUITS</b>			
Taxes séjour	40,000.00	43,993.00	42,769.00
Contributions des communes	153,540.00	153,540.00	153,540.00
Contributions volontaires des membres	55,000.00	6,525.00	59,402.00
Recettes des manifestations et activités	0.00	28,140.00	36,808.00
Autres recettes		1,875.00	6,078.00
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>248,540.00</b>	<b>234,073.00</b>	<b>298,597.00</b>
<b>CHARGES</b>			
Achats de marchandises	0.00	371.00	218.00
Charges de personnel	10,000.00	399.00	519.00
Charges locaux et taxes	11,100.00	16,458.00	29,604.00
<b>Contributions et entretien des installations</b>	<b>95,500.00</b>	<b>136,849.00</b>	<b>138,084.00</b>
Contributions (à confirmer)	80,000.00	125,000.00	125,000.00
Sentier Tour du lac de Montsalvens	2,500.00	2,000.00	5,508.00
Sentiers divers	0.00	950.00	279.00
Pistes de ski de fond	2,500.00	0.00	582.00
Itinéraires raquettes à neige	10,500.00	7,603.00	6,715.00
E-Bike	0.00	1,296.00	0.00
<b>Charges administratives</b>	<b>20,050.00</b>	<b>4,603.00</b>	<b>26,162.00</b>
Matériel de bureau, informatique, téléphone, internet	8,800.00	6,734.00	13,803.00
Abonnements et cotisations	1,250.00	1,975.00	2,507.00
TVA non récupérable	5,000.00	-6,534.00	6,514.00
Assemblée - comité	3,500.00	850.00	913.00
Organe de révision	1,500.00	1,578.00	1,578.00
Vitrine et supports d'informations		0.00	847.00
<b>Publicité</b>	<b>10,000.00</b>	<b>16,582.00</b>	<b>31,593.00</b>
Frais de publicité	0.00	465.00	1,345.00
Sponsoring	10,000.00	-7,986.00	30,248.00
Prestations autres	0.00	24,103.00	0.00
<b>Manifestations locales et événements</b>	<b>95,000.00</b>	<b>74,424.00</b>	<b>70,542.00</b>
Nouveau concept de soutien aux manifestations locales	40,000.00		
Manifestations et événements	55,000.00	74,424.00	69,732.00
Charges de matières pour activité annexe	0.00	0.00	810.00
Perte sur débiteurs	1,000.00	406.00	710.00
Commissions - frais	300.00	76.00	114.00
Autres frais financiers	10.00	-97.00	-107.00
Amortissements	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>242,960.00</b>	<b>250,071.00</b>	<b>297,439.00</b>
7000 Produits extraordinaires	0.00	17,643.00	0.00
7010 Charges extraordinaires	0.00	0.00	0.00
<b>RESULTAT</b>	<b>5,580.00</b>	<b>1,645.00</b>	<b>1,158.00</b>

**Mme Sophie Moret :**

Pour 2023, nouvelle réorganisation de l'AT3C qui a débuté plus vite que d'autres SD comme déjà relevé par **Mme Aline Venetz**. De janvier à juin 2023, l'AT3C fonctionne (tel qu'en 2022) avec une contribution importante de l'AT3C à LGT qui a continué à lui organiser ses manifestations en les administrant en partie. Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2023, il y aura encore une discussion pour définir la suite du fonctionnement. L'administration de l'AT3C a été reprise par **Mme Marlène Rime**. Actuellement, une discussion est en cours avec LGT afin de déterminer quelles prestations LGT assurera pour l'AT3C. Le budget a été établi par l'AT3C dans ce climat d'incertitude encore. Des montants sont alloués sur la base de ce qui peut être estimé pouvant encore changer.

Dans les produits : les taxes de séjour n'ont pas diminué ; les contributions des communes restent inchangées malgré la nouvelle loi sur le tourisme ; les contributions volontaires ont été calculées sur la base des rentrées début 2023 ; la facturation en milieu d'année va redémarrer comme cela se faisait antérieurement et sera le moyen de communiquer la nouvelle organisation et sur les activités.

Dans les charges : deux modèles pour l'année, une première moitié avec toutes les charges administratives de bureau etc. et l'autre moitié reprise par LGT pour tout ce qui est du fonctionnement de l'Office du tourisme.

Ce qui change également : avant les recettes et les charges étaient complétées pour une organisation des manifestations par LGT en entier dans le budget de l'AT3C alors qu'à l'avenir LGT proposera les manifestations qu'elle organisera pour l'AT3C avec plan financier.

**Mme Aline Venetz :** Pour cette année transition et ensuite, tout restera à discuter rajoute **Mme Sophie Moret** car cela sera plus une prestation de service et qu'un soutien financier pour organiser une manifestation.

**Mme Sophie Moret :** Il y a des charges du personnel pour l'administratif en revanche les charges de locaux sont en baisse sensible du fait qu'elles sont assumées pour 6 mois et qu'il n'y en aura plus pour 2024.

Les lignes suivantes sont encore à définir : *contributions, nouveau concept de soutien aux manifestations locales et manifestations et événements*. Elles totalisent en 2021 : CHF 190'000.- contre CHF 185'000.-. Le budget de CHF 40'000.- alloué au *nouveau concept de soutien* est déjà défini et sera développé durant l'année avec la volonté de l'avoir sur une base annualisée et échelonnée par saison. Dans les *contributions*, il y a une partie déjà donnée à LGT et le reste à définir.

Au niveau des *manifestations et événements*, l'AT3C continuera de soutenir en 2023 les manifestations de plus grande envergure car les taxes de séjour ont été perçues ; il y aura également un soutien financier à LGT pour les manifestations organisées pour l'AT3C.

**Questions-réponses :**

**Mme Corinne Valley :** Sous contributions, le montant de CHF 80'000.- représente ce qui est versé à LGT ?

**Mme Sophie Moret :** Oui, il y a le premier semestre versé à LGT. Dans le montant de CHF 125'000.—pour 2022, la plus grande partie a été versée à LGT et une partie au musée de Charmey.

**Mme Corinne Valley :** Dans les manifestations et événements, le montant de CHF 55'000.00 est prévu pour la Désalpe ?

**Mme Sophie Moret :** Pour le Festycharm entre autres manifestations plus importantes qui dans le futur s'adresseront plutôt à LGT. Les changements les plus importants vous ont été détaillés. L'AT3C soutient les sentiers pédestres, l'itinéraire raquettes à neige. Il y a également une ligne concernant le sponsoring. Une clarification devra se faire pour 2024.

Le résultat du budget est de CHF 5'580.00. La prudence a été observée cette année du fait de la réorganisation de l'association. Durant ces derniers mois, il y a eu moins d'activités et un soutien apporté à LGT. Le résultat 2023 ne présente pas de problème le but étant d'utiliser l'argent à bon escient.

**Mme Delphine Rime :** En 2021, un montant de CHF 30'000.00 était prévu pour le sponsoring et en 2023 CHF 40'000.00 pour le concept de soutien aux manifestations locales, est-ce le même genre de soutien ?

**Mme Aline Venetz :** Dans le budget, un montant de CHF 10'000.00 était validé par l'ensemble du comité pour le sponsoring qui permettait à l'OT de soutenir différentes animations, en soutenant également le GP3C en 2020-2021 pour la relance des activités à Charmey.

**Mme Delphine Rime :** Qui est dans le GP3 C ?

**M. Pierre Pollet :** Il y a Les Bains, l'Hôtel Cailler, entre autres.

**Mme Sophie Moret :** La nouvelle association devra encore bien définir le sponsoring, les animations locales l'étant déjà.

**Mme Sophie Moret :** Comme il n'y a plus de question ou remarques, elle demande à l'assemblée d'approuver le Budget 2023 par main levée.

**Approbation du Budget 2023 : oui à l'unanimité**

## 10. Objectifs et activités 2023

Présentation de ce point par **Mme Sophie Moret.**

### *Animations locales*

- Développement et lancement d'un modèle de soutien aux animations locales : contribuer à la qualité de vie des résidents et des visiteurs présents dans nos communes ; répartition du montant alloué sur les 4 saisons ; formulaire en ligne pour une administration simplifiée.
- Manifestations et événements : soutien aux manifestations et événements car perception de la taxe de séjour (transition jusqu'au nouveau concept directeur touristique) ; collaboration avec LGT (discussion en cours) pour Pâques Aventure, W-eBike, Charmey fête la Gruyère.
- Infrastructures : soutien aux itinéraires raquettes à neige, contribution à l'entretien des sentiers pédestres.

Ce point n'amène aucune question.

<b>11. Divers</b>
<b>Mme Corinne Valley</b> : La communication de la mise en place de ce formulaire de demande de soutien financier pour une animation locale comment se fera-t-elle ?
<b>Mme Sophie Moret</b> : Elle se fera dans l’Echo de Charmey ainsi qu’un courrier aux entreprises, les prestataires touristiques.
<b>M. Christophe Valley</b> : Pour la Coopérative, un projet est en cours pour la fête de la St-Jacques, l’association est-elle impliquée dans l’organisation.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Aura-t-elle lieu cet été ?
<b>M. Christophe Valley</b> : Elle se déroulera en juillet et pour le comité de la Coopérative, il n’était pas clair de savoir qui organisait cette fête, est-ce le PNR, LGT ou l’AT3C ? La Forge est aussi impliquée dans cette fête. La Coopérative ne sait pas comment se positionner pour cette manifestation.
<b>Mme Aline Venetz</b> : La fête aura lieu à fin juillet en même temps que Charmey fête la Gruyère, qui aurait dû avoir lieu à mi-juillet. La Forge de la Tzintre a approché l’Office du tourisme de La Gruyère tourisme pour demander si une collaboration était possible, d’où la date déplacée à fin juillet permettant d’intégrer tous les partenaires. La Coopérative a-t-elle pris contact avec La Gruyère Tourisme ?
<b>M. Christophe Valley</b> : Non elle a seulement été sollicitée pour ce projet.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Elle va se renseigner et prendra directement contact avec <b>M. Christophe Valley</b> .
<b>Mme Corine Valley</b> : Qu’en est-il de l’agenda des manifestations locales ?
<b>Mme Aline Venetz</b> : La Gruyère Tourisme a toujours l’agenda du site.
<b>Mme Sophie Moret</b> : Entre LGT et l’AT3C, la deuxième partie des manifestations reste à discuter. Il y aura Charmey fête la Gruyère en juillet.
<b>Mme Aline Venetz</b> : La question posée concernait la mise en place de l’agenda des manifestations locales.
<b>Mme Corinne Valley</b> : Elle a en tête deux manifestations en 2022 en suggérant de bien gérer cet agenda pour qu’il n’y ait pas de « collision » avec d’autres manifestations.
<b>M. Christophe Valley</b> : Concernant le marché de l’Après, certains commerçants n’étaient pas informés de cette manifestation.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Le programme est communiqué au Comité avec parution dans l’Echo.
<b>Mme Corinne Valley</b> : Le flyer regroupant toutes les manifestations estivales est très agréable.
<b>Mme Aline Venetz</b> : Elle en prend bonne note.
<b>M. Pierre Pollet</b> : Il y a aussi le mail réceptionné par toutes les entreprises lors des réservations.

<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Il s'agit de la « News de Charmey » qui est en cours de discussion au sein de LGT pour qu'elle soit plus axée prestataires-partenaires et plus pratique pour transmission aux hôtes. Dans le sens « News » et une séance prestataires plus large ayant remarqué qu'il y avait un grand nombre de petites séances prestataires. Une définition plutôt « Workshop » est en cours de développement. Elle prend note que la « News » est appréciée. Un test avait été fait « Eté en Gruyère » et « Hiver en Gruyère » et des remarques leur avaient été faites car pas toutes les manifestations étaient reprises, seules celles organisées par le personnel de La Gruyère Tourisme étaient mentionnées. Il avait été décidé de ne pas réimprimer une brochure papier car tout est indiqué sur le site LGT.</p>
<p><b>M. Pierre Pollet :</b> Un mail peut être envoyé indiquant les dates et les événements.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Il a été remarqué que le flyer n'était pas assez complet contrairement au site. Un flyer peut être tiré du site au fur et à mesure des événements. L'intention était de mettre en avant ce qui se passait au niveau touristique.</p>
<p><b>Mme Corinne Valley :</b> Elle relève que la tâche sera complexe.</p>
<p><b>Mme Delphine Rime :</b> Il est utile que les touristes sachent ce qui se passe dans la Vallée. Cela fait partie de la réorganisation, qu'est-ce qui se fait à l'échelle de la Gruyère et du local ?</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> La communication avec les prestataires et les partenaires relèvent d'une tâche concernant La Gruyère Tourisme. Une coordination s'établira entre l'AT3C et LGT ayant un membre au Comité.</p>
<p><b>Mme Delphine Rime :</b> il est important de communiquer sur les petites manifestations locales, le touriste étranger connaissant déjà la Désalpe par exemple.</p>
<p><b>Mme Aline Venetz :</b> Elle prend note d'une communication de toutes les activités locales. Toutes ces remarques aident en ne sachant pas si tout pourra se mettre en place.</p>
<p><b>Mme Sophie Moret :</b> Est-ce qu'il y a d'autres divers</p>
<p>Comme ce n'est pas le cas, <b>Mme Sophie Moret</b> remercie tous les participants en les invitant à prendre part à l'apéritif prévu à l'issue de cette assemblée.</p>
<p><b>L'assemblée générale 2023 se termine à 20h23.</b></p>

**AU NOM DU COMITE AT3C**

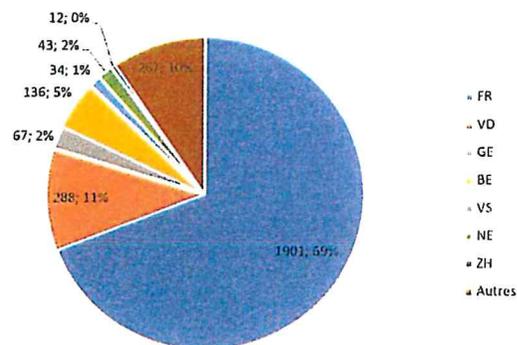
**La Présidente**  
**Sophie Moret**

**La Secrétaire**  
**Marlène Rime-Jordan**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
<b>Charmey</b>													
AG	12	0	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	18
AI	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AR	0	0	0	6	0	0	0	0	0	0	0	0	6
BE	30	55	4	25	6	10	1	0	0	0	4	1	136
BL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
BS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
FR	1308	59	15	404	36	13	8	11	4	1	15	27	1901
GE	15	2	5	7	6	4	1	7	2	6	9	3	67
GL	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GR	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10
JU	10	1	1	2	1	0	0	3	0	0	2	1	21
LU	2	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	1	6
NE	5	1	1	15	7	6	2	1	0	0	3	2	43
NW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
OW	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SG	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	4
SH	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	2
SO	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	3
SZ	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TG	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TI	6	0	0	2	1	0	0	0	0	0	0	0	9
UR	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
VD	135	16	16	76	14	10	3	0	8	1	5	4	288
VS	1	3	6	14	4	1	0	3	1	0	0	1	34
ZG	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
ZH	5	0	1	0	6	0	0	0	0	0	0	0	12
VIDE-N/A	143	6	4	4	5	15	0	0	0	0	2	3	182
<b>Total</b>	1682	144	56	565	91	61	15	25	15	8	41	45	2748

Cantons provenance Charmey	
FR	1901
VD	288
GE	67
BE	136
VS	34
NE	43
ZH	12
Autres	267

Cantons de provenance - Charmey



## 5. PRÉSENTATION DES COMPTES 2022



<b>Compte Profits et Pertes</b>	<b>du 01.01.22 au 31.12.22</b>		<b>du 01.01.21 au 31.12.21</b>	
<b>Charges</b>				
Charges financières				
Pertes sur créances	405.90		709.90	
Charges d'intérêts, frais financiers	(21.70)		6.56	
<b>Total charges financières</b>	<u>384.20</u>	0%	<u>716.46</u>	0%
<b>Provisions</b>				
Affectations aux provisions	0.00		0.00	
<b>Total des provisions</b>	<u>0.00</u>	0%	<u>0.00</u>	0%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<u>250 070.99</u>	107%	<u>296 630.57</u>	99%
Produits exceptionnels et hors périodes	0.00		0.00	
Charges exceptionnelles et hors périodes	17 643.00		0.00	
<b>Résultat NET de l'exercice</b>	<u>1 644.54</u>	1%	<u>1 968.31</u>	1%